

**DEMANDE DE PERMIS DE LOTIR (P.L.)**

**Adresse:** AVENUE DE VERSAILLES

**Demandeur:** Immobilière Fédérale de la Construction S.A.  
c/o M. Verraes  
rue de l'Etuve, 12  
1000 Bruxelles

**Objet :** lotissement en 38 lots avec création de voirie – (plans modifiés)

**Réf:** AN 1596

**Enquête publique - Réactions:** 2

**Présents à la commission de concertation :**

M Daufresne Bernard (Régie foncière - Ville de Bruxelles)  
M Dufour (chef de projet), M Arits Didier et M Verraes P. (demandeurs), Mmes Hochart Isabelle et Quoidbach (Inter-Environnement Bruxelles), M Hargot (Home familial Bruxellois), M Etienne (voisin).

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION**

**FAVORABLE** à condition de :

- Prévoir des unifamiliales pour les lots avec gabarit R + 1 + T ;
- Modifier la fin de la voirie (la zone de demi-tour) en cul de sac comme prévoyait le premier projet ;
- Modifier les prescriptions suivant l'avis de la commission de concertation du 4 mars 2008 et suivant les remarques du département ;
- Le permis de lotir devra être présenté au département TDV pour coordonner les niveaux, les égouts, ... entre les différentes dessertes de voirie avant la délivrance du permis de lotir.